

Accès au corps des agrégés

Liste d'aptitude agrégés - 19/01/2008

Vous trouverez ci après le protocole qui doit désormais être commun à toutes les académies et qui peut vous aider à saisir votre dossier de candidature, à le modifier et à le valider.

A diffuser le plus largement possible

Protocole candidature liste d'accès au corps des agrégés

Accès I PROF :

- Codes identifiant
- Sur la page d'accueil, allez à l'onglet « services »
- Cochez OK au signet « Accès au corps des agrégés 2008/2009 »
- Accès à « I-Prof votre assistant de carrière »
- Entrer dans l'onglet « modifier le dossier administratif »
- Ensuite appuyer sur l'onglet « imprimer le CV »
- Ensuite « candidater »
 - => Sur la page d'accueil
 - * 1) Choix de la discipline de l'agrégation choisie
 - * 2) Lettre de motivation : l'écrire et la sauvegarder. Il est possible de l'imprimer et de la sauvegarder au format PDF. Au retour à la page d'accueil la lettre reste visible et modifiable.
 - * 3) Valider la candidature ou l'annuler.
 - => Les diverses étapes sont reproductibles et le CV statutaire reste modifiable.
 - => Pour modifier la lettre de motivation il faut annuler la candidature et recommencer la procédure. Il vaut mieux récupérer la lettre sur la sauvegarde, la modifier puis réaliser un copier-coller.
- La candidature est annulable.

IMPRIMER chaque étape essentielle et surtout des deux pièces majeures (lettre de motivation et CV statutaire) et y **ADJOINDRE** après la date de clôture l'accusé de réception (à surveiller dans sa messagerie I-Prof).

ENVOYER une COPIE du dossier au SNES avec la fiche syndicale